

## **Le Canton de Neuchâtel, HNe et le CNP soutiennent et participent au développement de la qualité dans les hôpitaux**

**Le Canton de Neuchâtel, l'Hôpital neuchâtelois (HNe) et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ont adhéré au contrat qualité de l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ). Par cet acte, les partenaires s'engagent à réaliser et financer des mesures de qualité définies à un niveau national.**

Au printemps 2011, l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) et ses partenaires, à savoir la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, H+ Les hôpitaux de Suisse, SantéSuisse et la Commission des tarifs médicaux LAA ont signé le contrat qualité national. Les parties règlent ainsi le financement et la mise en œuvre des mesures de la qualité conformément aux prescriptions de l'ANQ.

Le contrat qualité définit en effet le mode de financement des mesures et de l'ANQ pour les deux prochaines années. Ce dernier reste cependant transitoire dans la mesure où le financement des mesures de qualité sera compris dans les tarifs hospitaliers après cette période de deux ans. En effet, le contrat qualité national fait partie intégrante du concept qualité pour l'introduction des SwissDRG, nouveau système tarifaire mis en place au niveau national pour le financement à la prestation prévu par le nouveau financement hospitalier dans le cadre duquel ces mesures deviendront obligatoires. Dans cette optique, il a semblé essentiel d'y participer dès le début.

Au début de l'été 2011, le Canton de Neuchâtel, l'HNe et le CNP ont ainsi adhéré au contrat qualité national. Cette adhésion répond notamment à une volonté de la part des trois partenaires d'affirmer la position qu'ils défendent depuis quelques années en matière de qualité, en particulier dans le cadre des contrats de prestations qui les unissent.

Cet engagement se traduit par la mise en place d'un système global de gestion des risques, tant au CNP qu'à l'HNE, à travers notamment la mise sur pied de programmes de gestion de la qualité clinique et de la sécurité. Concrètement, il s'agit d'identifier les risques existants, par exemple les incidents médicaux, les fugues, les violences, les erreurs d'orientation, de les analyser et de travailler à les réduire.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales, tél. 032 889 61 00; Léonard Blatti, chef de l'Office des hôpitaux et des institutions psychiatriques au Service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 52 12.**

**HNE: Mme Aziza Touel, responsable qualité clinique et sécurité des patients, tél. 032 919 44 21.**

**CNP: Mme Cendrine Jéquier, responsable communication, tél. 032 755 09 06.**

Neuchâtel, le 16 août 2011

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU

TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH